ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 6711

Texte de la question

M Maurice Briand attire l'attention de Mme le ministre des affaires europeennes sur la situation de l'industrie textile et, particulierement, du pret-a-porter. De graves distorsions de concurrence existent entre pays y compris au sein de la Communaute europeenne. Ainsi, en Espagne et en Italie, pres de 40 p 100 de la production de pret-a-porter provient d'ateliers clandestins. Au Portugal, la difference des couts salariaux est telle que la delocalisation continue en France a l'intensifier. Les quotas d'importation des pays exterieurs a la Communaute ne sont pas respectes. Ainsi, la Tunisie qui avait en 1987 un quota de 5 millions de pantalons, en a exporte en France 17 millions. Il lui demande quelles mesures il compte prendre ou proposer pour restaurer des regles de loyale concurrence sur le marche.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a pleinement conscience des difficultes que rencontre l'industrie francaise du textile et de l'habillement. Il y a reagi en engageant deux types d'actions nationales et communautaires. Les premieres l'ont conduit a reorienter sa politique dans ce secteur en fonction de quelques axes strategiques clairs et a accroitre les moyens mis a son service. Les pouvoirs publics ont ainsi decide de mettre en place, dans les huit principales regions textiles : Nord - Pas-de-Calais, Rhone-Alpes, Lorraine, Pays de la Loire, Picardie, Champagne-Ardenne, Midi-Pyrenees, Alsace, des equipes de coordination qui, sous l'autorite du prefet de region, avec le concours des acteurs economiques locaux et l'appui des professions, auront un role d'animation, d'expertise, d'information et de coordination des actions publiques dans le secteur du textile - habillement. Outre ces mesures qui visent a accelerer la renovation et la restructuration des entreprises, un dispositif d'accompagnement social et le soutien aux bassins d'emplois en difficulte ont pour objectif principal de limiter les consequences sociales des licenciements. A cet effet, les differents fonds de conversion, de redeveloppement industriel, d'initiatives locales pour l'emploi, ainsi que les moyens des societes de conversion existantes seront mobilises pour participer a la mise en oeuvre d'actions de reindustrialisation des zones les plus touchees. Ces dispositions constituent une premiere etape dans l'elaboration d'une politique globale et coherente pour le secteur du textile - habillement. La reflexion sera poursuivie avec les professions pour completer ces actions, notamment dans le cadre de la preparation du budget 1990. Les secondes s'inscrivent dans un contexte europeen et international difficile, comme n'a pas manque de le relever l'honorable parlementaire. La degradation du secteur presente un caractere commun pour les douze Etats membres de la CEE Sur une base 100 en 1980, les effectifs de l'habillement dans la CEE sont passes a 86,4 en 1987 et ceux du textile a 72,6 ; le deficit commercial s'elevait a 3,7 milliards d'ECU en 1987 ; enfin, la production communautaire de l'habillement a chute de 5 p 100 entre 1986 et 1987. Pourtant, le secteur textile - habillement demeure, avec 10,5 p 100 de l'emploi total, la premiere industrie manufacturiere de la Communaute dont il assure 15 p 100 des exportations industrielles. La politique communautaire revet donc une importance primordiale. Elle comporte deux volets essentiels pour favoriser une adaptation progressive et equilibree de l'industrie aux nouvelles conditions de la concurrence internationale : les fonds structurels et la politique commerciale. S'agissant du premier point, le programme special hors-quota Textile constitue un instrument irremplacable d'aide au processus de

reconversion du secteur en apportant, sous une forme novatrice, les reponses appropriees aux objectifs de mise en valeur, d'animation et de diversification du tissu industriel local. Les autorites francaises ont rappele recemment a la commission et aux Etats membres la necessite de mener a bonne fin ce programme hors quota et de le proroger en tant que besoin. S'agissant du second point, les negociations multilaterales et les negociations avec les pays tiers, menees sous l'egide de la commission, font l'objet d'une grande vigilance de la part de la France. Les devoirs de la Communaute dans ces domaines comme dans d'autres (antidumping, equilibre a trouver en matiere de delocalisation, etc), ont ete rappeles par les autorites francaises lors des recents conseils des ministres de la Communaute. Par ailleurs, le Gouvernement a demande a la commission d'approfondir sa reflexion sur la situation de l'industrie textile et de l'habillement et de proposer au conseil des ministres de nouvelles actions en sa faveur, afin de permettre aux entreprises du secteur d'affronter a armes egales un environnement concurrentiel nouveau dans la perspective de l'edification du marche interieur.

Données clés

Auteur : M. Briand Maurice
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6711
Rubrique : Textile et habillement
Ministère interrogé : affaires européennes
Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 décembre 1988, page 3574